COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/07/2019

<u>PRESENTS</u>: MM. BOULANGER, CUBERTAFON, CHATELIER, POUQUET, MERILLOU, Mmes PERETTI, PEYRAMAURE, MAILLER, ISASCA, POLTORAK, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES: F. GAY, G. REYNAUD, P. COMBROUX, J.DELAGE

F. ISASCA a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2019

Mise aux voix : le procès-verbal du 14 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. <u>Souscription d'un emprunt pour financer les travaux de raccordement de la maison médicale sur le budget chaufferie bois</u>

Vu la nécessité de souscrire un emprunt pour le financement des travaux de raccordement de la maison médicale au réseau de chaleur bois et l'acquisition d'un système de régulation de chaleur,

Vu les offres recus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

• De souscrire l'offre la mieux-disante de la Caisse d'épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 33 000 €
 Durée : 25 ans

- Echéances constantes annuelles : 1583,12 €

- Taux : 1,45 %

- Commission d'engagement : 150 €

• D'autoriser le Maire à souscrire l'offre correspondante.

3. Travaux d'aménagement de logements locatifs et d'une salle de réunion : attribution du marché

Vu l'avis d'appel public à la concurrence,

Considérant que le marché a une valeur supérieure à 90 000 € et inférieure aux seuils de procédures formalisées, Considérant que le marché a été passé selon une procédure adaptée,

Vu les offres reçues à l'issue de la phase de négociation,

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 1,

Vu le procès-verbal de la commission de sélection des offres,

Il est proposé d'attribuer le marché alloti aux offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

LOT	Candidat retenu	Montant HT
Lot 1 Démolition maçonnerie ravalement	Absence d'offre	
Lot 2 Escalier métallique extérieur	AZARD SARL	34 734.68
Serrurerie		
Lot 3 Menuiseries extérieures en aluminium	MARTY Didier	28 048.35
Lot 4 Plâtrerie	DUBOIS Jean-Marie	29 568.30
Lot 5 Enduit terre-chanvre	LAFAYE BATIMENT	41 732.53
Lot 6 Electricité-ventilation	CLAUX ENERGIES	22 955.00
Lot 7 Chauffage plomberie sanitaires	DELCAMBRE ET SUCCESSEURS	23 000.00
Lot 8 Faïence	TEKNISOLS	4 870.25
Lot 9 Menuiseries intérieures	SARL MARTIN Thierry	35 732.80
Lot 10 Peinture	DUBOIS Jean-Marie	14 344.15
Lot 11 Isolation soufflée	DUBOIS Jean-Marie	2 945.00

Il est proposé:

- De déclarer le lot 1 infructueux en l'absence de réception d'offre et d'autoriser le Maire à passer le marché pour ce lot sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R2122-2 du code de la commande publique;
- D'approuver la décision de la commission de sélection sur l'attribution des autres lots et d'autoriser le Maire à conclure les marchés correspondants.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Mme PERETTI ne prend pas part ni au débat ni au vote par souci de transparence de la procédure étant donné que son fils a participé à la remise d'une offre pour le compte d'une entreprise.

4. Fonds de concours de la commune à la CCILAP

Ecluses : sécurisation de la traverse du bourg

Dans le cadre de sa compétence « voirie et aménagement de bourgs », la Communauté de commune a approuvé un règlement d'intervention actant la participation financière des communes bénéficiant de travaux, dans un souci d'équité et de bonne gestion afin de limiter le recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération de sécurisation de la traverse de Lanouaille.

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
TRAVAUX HT	38 531.18 €	Fonds de concours Lanouaille	16 571.92 €
		Fonds propres CCILAP	22 080.71 €
TVA 20 %	7 706.24 €	FCTVA	7 584.79 €
TOTAL TTC	46 237.42 €	TOTAL TTC	46 237.42 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Elargissement de la Planche

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération d'élargissement de la rue de la Planche de Lanouaille.

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
TRAVAUX HT	42 353.19 €	Fonds de concours Lanouaille	16 902.78 €
		Fonds propres CCILAP	25 583.91 €
TVA 20 %	8 470.64 €	FCTVA	8 337.14 €
TOTAL TTC	50 823.83 €	TOTAL TTC	50 823.83 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Modification des statuts de la CCILAP

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire Isle-Loue-Auvézère en Périgord a décidé de modifier ses statuts, afin de revoir le contenu de la compétence facultative « Politique de développement culturel et sportif » en supprimant la mention « Organisation d'enseignement musical ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les modifications des statuts de la Communauté de Communes conformément à l'annexe jointe

6. Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité du service public

Assainissement collectif:

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2018, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service Public d'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

<u>Assainissement non collectif:</u>

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2018, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPANC.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Alimentation en eau potable

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Nord Est Périgord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

7. Remplacement de 3 foyers lumineux Rue de Jalussagne par le SDE24

Opération d'investissement d'éclairage public

Remplacement des foyers lumineux n° 122/123/124

Considérant que la Commune est adhérente du SDE24, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à sa disposition ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Vu la nécessité de prévoir le remplacement des foyers 122/123/124,

Considérant que l'opération représente un montant estimatif de 1789,21 € HT et que la commune devra s'acquitter de 50 % des dépenses HT due à partir de la production du décompte définitif.

Il est proposé:

- De donner mandat au SDE24 pour faire réaliser les travaux pour le compte de la Commune,
- D'approuver le dossier qui est présenté,
- De s'engager à régler au SDE24 les sommes dues à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes,
- De s'engager à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le syndicat,
- De s'engager à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune,
- D'accepter de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE24 et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

La séance est close à 12h.